



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

**FL AUTO ANTIGEL PNEU LEST**  
Remplace la version du 22/11/2012

FDS :798-165190-101115

10/11/2015

Page 1 sur 18

## SECTION 1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

### 1.1. Identificateur de produit

- Nom du produit : **FL AUTO ANTIGEL PNEU LEST**

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

- Utilisation commerciale : Produit de lestage de pneus (pour plus de détails, se reporter à la notice technique)

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

- Fournisseur **ACCOR LUBRIFIANTS SA**

Adresse : 8 Rue du Mans - BP 30406 - 49304 CHOLET CEDEX

Téléphone : 02.41.75.26.70

Télécopie : 02.41.62.67.02

Contact e-mail : a.quemener@accor-lubrifiants.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Le numéro de téléphone d'urgence valable en France est le numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59. Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Pour connaître le numéro de téléphone d'urgence valable dans votre pays, merci de contacter les autorités locales compétentes et de consulter le site Internet de l'ECHA (European Chemicals Agency) :

<http://echa.europa.eu/web/guest/support/helpdesks/national-helpdesks/list-of-national-helpdesks>

## SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

**Classification CE 1272/2008 (CLP)**

H319 – Provoque une sévère irritation des yeux



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

**FL AUTO ANTIGEL PNEU LEST**

Remplace la version du 22/11/2012

10/11/2015

FDS :798-165190-101115

Page 2 sur 18

## 2.2. Éléments d'étiquetage

### Etiquette Conforme à La Norme (CE) N° 1272/2008 (CLP) :

Pictogramme(s) de danger :



Mention d'avertissement : ATTENTION

**Mentions De Danger :**

H319 Provoque une sévère irritation des yeux

**Conseils de prudence - Prévention**

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette

P102 – Tenir hors de portée des enfants

P280 - Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

P264 - Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.

**Conseils de prudence - Intervention**

P305+351+338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 – Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin

**Conseils de prudence - Stockage**

Aucuns

**Conseils de prudence - Elimination**

P501 - Eliminer le contenu / récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux, conformément à la réglementation nationale

**Phrase(s) additionnelle(s) :**

## 2.3. Autres Dangers

Voir section 12.5 pour les résultats de l'évaluation PBT et vPvB.



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

**FL AUTO ANTIGEL PNEU LEST**  
Remplace la version du 22/11/2012

FDS :798-165190-101115

10/11/2015

Page 3 sur 18

## SECTION 3 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

### 3.2. Mélanges

- Nature chimique: Mélange à base d'eau déminéralisée et de chlorure de calcium dihydraté.

- Composants contribuant aux dangers :

COMPOSANTS	Pourcentage (en poids)	Classification CLP (EC) No 1272/2008	NUMEROS INDEX CE CAS Enregistrement
chlorure de calcium dihydraté	< 40%	Eye Irrit.2 H319	N°Index : 017-013-00-2 No.-CAS : 10035-04-8 No.-CE : 233-140-8 Enregistrement : 01-2119494219-28

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger de cette section 3 figure à la Section 16.

## SECTION 4 - PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

#### Conseils généraux:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec du savon et de l'eau. Transférer la personne à l'air frais. Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin.

**En cas d'inhalation:** Transférer la personne à l'air frais. Consulter un médecin.

**En cas de contact avec la peau :** Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Appeler un médecin si l'irritation persiste.

**En cas de contact avec les yeux:** Consulter immédiatement un ophtalmologiste. Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 10 minutes.



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

**FL AUTO ANTIGEL PNEU LEST**

Remplace la version du 22/11/2012

FDS :798-165190-101115

10/11/2015

Page 4 sur 18

**En cas d'ingestion:** Se rincer la bouche à l'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne PAS faire vomir. Consulter un médecin en cas d'indisposition.

## 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.

Effets : Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.

## 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique

## **SECTION 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Le produit lui-même ne brûle pas.

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme: Gaz chlorhydrique

### 5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu: En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection adéquat (combinaison complète de protection )

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

## **SECTION 6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

### 6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence :



## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

**FL AUTO ANTIGEL PNEU LEST**

Remplace la version du 22/11/2012

FDS :798-165190-101115

10/11/2015

Page 5 sur 18

Précautions individuelles : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter la formation de poussière. Rabattre la poussière avec de l'eau pulvérisée.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement :**

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Utiliser un équipement de manutention mécanique. Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

Information supplémentaire : Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

### **6.4. Référence à d'autres sections**

Voir la section 1 pour l'information de contact en cas d'urgences.

Voir la section 8 pour l'information sur l'équipement de protection personnelle.

Voir la section 13 pour l'information sur le traitement de déchets.

## **SECTION 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger : Conserver le récipient bien fermé. Éviter la formation de poussière. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme. Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est régulièrement manipulé.

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs :

Matériaux adéquats pour les conteneurs: Polypropylène; polyéthylène; Matériaux non adaptés pour les conteneurs: Aluminium



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

## FL AUTO ANTIGEL PNEU LEST

Remplace la version du 22/11/2012

FDS :798-165190-101115

10/11/2015

Page 6 sur 18

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion :

Ce produit n'est pas inflammable. Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage :

Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Conserver dans un endroit sec. Le produit est hygroscopique.

### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Utilisation(s) particulière(s): Usages identifiés : voir le tableau en début d'annexe pour une vision globale des usages identifiés.

## **SECTION 8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE**

### **8.1. Paramètres de contrôle**



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

**FL AUTO ANTIGEL PNEU LEST**

Remplace la version du 22/11/2012

FDS :798-165190-101115

10/11/2015

Page 7 sur 18

## Autres valeurs limites d'exposition professionnelle

Information (supplémentaire) : Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

<b>Composant:</b>	<b>chlorure de calcium dihydraté</b>	<b>No.-CAS</b>
		<b>10035-04-8</b>

## Dose dérivée sans effet (DNEL) / Dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

DNEL

Travailleurs, Long terme - effets locaux, Inhalation : 10 mg/m<sup>3</sup>

DNEL

Travailleurs, Aiguë – effets locaux, Inhalation : 5 mg/m<sup>3</sup>

DNEL

Population, Long terme - effets locaux, Inhalation : 2,5 mg/m<sup>3</sup>

DNEL

Population, Aiguë – effets locaux, Inhalation : 5 mg/m<sup>3</sup>

## Concentration prédite sans effet (PNEC)

Plantes terrestres : 150 g/m<sup>2</sup>

Une tentative "PNEC", un soi-disant "sans effet de dépôt (no-effect-deposition)" (NEdep) a été dérivée pour la voie d'exposition pour le dépôt de calcium par les sels de voirie ou les supprimeurs de poussières. Il convient de noter que, bien que les unités se réfèrent à l'exposition par l'air, cette valeur reflète les effets causés par le CaCl<sub>2</sub> déposé par l'air sur la surface du sol ou sur d'une plante.

plantes terrestres sensibles : 215 mg/kg

## 8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Équipement de protection individuelle



## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

### FL AUTO ANTIGEL PNEU LEST

Remplace la version du 22/11/2012

FDS :798-165190-101115

10/11/2015

Page 8 sur 18

#### *Protection respiratoire*

Conseils : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.  
Type de Filtre recommandé:P

#### *Protection des mains*

Conseils : Porter des gants appropriés.  
L'information suivante s'applique aux solutions aqueuses saturées.  
Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).  
Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premières traces d'usure.

Matériel : Caoutchouc naturel  
Temps de pénétration :  $\geq 8$  h  
Épaisseur du gant : 0,5 mm

Matériel : Polyisoprène  
Temps de pénétration :  $\geq 8$  h  
Épaisseur du gant : 0,5 mm

Matériel : caoutchouc butyle  
Temps de pénétration :  $\geq 8$  h  
Épaisseur du gant : 0,5 mm

#### *Protection des yeux*

Conseils : Lunettes de sécurité à protection intégrale

#### *Protection de la peau et du corps*

Conseils : Porter un vêtement de protection approprié.

#### **Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.





# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

**FL AUTO ANTIGEL PNEU LEST**

Remplace la version du 22/11/2012

FDS :798-165190-101115

10/11/2015

Page 9 sur 18

## SECTION 9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect: Liquide

Masse volumique à 20°C (g/cm<sup>3</sup>) : 1,28

Couleur: incolore

Odeur: inodore

Valeur du pH: 5-8 unités pH typique

Point d'ébullition (°C) : non déterminé

Point éclair (coupelle fermée) (°C): Non applicable

Point de congélation (°C) : Non déterminé

Inflammabilité (solide, gazeux): Non applicable.

Température d'inflammation: Non déterminée

Auto-inflammation: non déterminée

Danger d'explosion: le produit n'est pas explosif.

Limites d'explosion

Inférieure: non applicable

Supérieure: non applicable

Pression de vapeur à 20°C: Non déterminée

Solubilité : totale dans l'eau et éthanol

Coefficient de partage (n-octanol/eau): Non déterminé.

### 9.2. Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

## SECTION 10 - STABILITE ET REACTIVITE



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

**FL AUTO ANTIGEL PNEU LEST**  
Remplace la version du 22/11/2012

FDS :798-165190-101115

10/11/2015

Page 10 sur 18

## 10.1. Réactivité

Conseils : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

## 10.2. Stabilité chimique

Conseils : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

## 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Réagit violemment au contact de l'eau.

## 10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Eviter les températures élevées. Éviter l'humidité.  
Décomposition thermique : A ce jour nos fournisseurs n'ont pas mis d'information à notre disposition sur ce point.

## 10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : acide sulfurique, Pentoxide de Phosphore, fluor, Lithium, Aluminium, Trinitrotoluène (TNT), trichloroéthylène

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Chlore, chlorure d'hydrogène

## SECTION 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques relatives aux ingrédients : Chlorure de calcium dihydraté.



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

**FL AUTO ANTIGEL PNEU LEST**

Remplace la version du 22/11/2012

10/11/2015

FDS :798-165190-101115

Page 11 sur 18

## Effets CMR

### Propriétés CMR

Cancérogénicité	:	Ne contient pas de composé listé comme cancérigène
Mutagénicité	:	Ne contient pas de composé listé comme mutagène
Tératogénicité	:	On ne le considère pas comme tératogène.
Toxicité pour la reproduction	:	Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction

### Toxicité pour un organe cible spécifique



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

## FL AUTO ANTIGEL PNEU LEST

Remplace la version du 22/11/2012

FDS :798-165190-101115

10/11/2015

Page 12 sur 18

### Exposition unique

remarque : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

### Exposition répétée

remarque : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

### Autres propriétés toxiques

#### Danger par aspiration

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

### Information supplémentaire

Expérience de l'exposition humaine : Exposition répétée ou prolongée  
Dessèche la peau.

Composant:	chlorure de calcium dihydraté	No.-CAS 10035-04-8
------------	-------------------------------	-----------------------

#### Toxicité aiguë

##### Oral(e)

DL50 : 2301 mg/kg (rat)

##### Inhalation

donnée non disponible

##### Dermale

DL50 : 5000 mg/kg (lapin)

#### Irritation

##### Peau

Résultat : Pas d'irritation de la peau (lapin) (OCDE Ligne directrice 404)

##### Yeux

Résultat : Irritant pour les yeux. (lapin) (OCDE Ligne directrice 401)



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

**FL AUTO ANTIGEL PNEU LEST**

Remplace la version du 22/11/2012

FDS :798-165190-101115

10/11/2015

Page 13 sur 18

## Sensibilisation

Résultat : Il n'est pas attendu que le produit cause une hypersensibilité.

## Effets CMR

### Cancérogénicité

Ceci se dissocie en ions qui sont des nutriments essentiels à l'Homme.

## Autres propriétés toxiques

### Toxicité à dose répétée

Ceci se dissocie en ions qui sont des nutriments essentiels à l'Homme.

## SECTION 12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité

Informations toxicologiques relatives aux ingrédients.



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

**FL AUTO ANTIGEL PNEU LEST**  
Remplace la version du 22/11/2012

FDS :798-165190-101115

10/11/2015

Page 14 sur 18

<b>Composant:</b>	<b>chlorure de calcium dihydraté</b>	<b>No.-CAS</b> <b>10035-04-8</b>
<b>Toxicité aiguë</b>		
<b>Poisson</b>		
CE50	: 4630 mg/l (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête); 96 h)	
<b>Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques</b>		
CL50	: 2400 mg/l (Daphnia magna; 48 h)	
<b>algue</b>		
CE50	: 2900 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata; 72 h) (OCDE Ligne directrice 201)	
<b>Toxicité chronique</b>		
<b>Poisson</b>		
étude scientifiquement injustifiée		
<b>Invertébrés aquatiques</b>		
EC10	: 320 mg/l (invertébrés; 21 jr)	

## 12.2. Persistance et dégradabilité

Informations toxicologiques relatives aux ingrédients.



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

**FL AUTO ANTIGEL PNEU LEST**  
Remplace la version du 22/11/2012

FDS :798-165190-101115

10/11/2015

Page 15 sur 18

## 12.2. Persistance et dégradabilité

Composant:	chlorure de calcium dihydraté	No.-CAS 10035-04-8
------------	-------------------------------	-----------------------

### Persistance et dégradabilité

#### Persistance

Résultat : Désagrégation par hydrolyse.

#### Biodégradabilité

Résultat : Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant:	chlorure de calcium dihydraté	No.-CAS 10035-04-8
------------	-------------------------------	-----------------------

### Bioaccumulation

Résultat : étude scientifiquement injustifiée

## 12.4. Mobilité dans le sol

Composant:	chlorure de calcium dihydraté	No.-CAS 10035-04-8
------------	-------------------------------	-----------------------

### Mobilité

: étude scientifiquement injustifiée

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

### Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultat : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT)., Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

## 12.6. Autres effets néfastes

### Information écologique supplémentaire



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

**FL AUTO ANTIGEL PNEU LEST**  
Remplace la version du 22/11/2012

FDS :798-165190-101115

10/11/2015

Page 16 sur 18

Résultat: Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

## SECTION 13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères.

· Elimination des déchets:

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

## SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### 14.1. Numéro ONU

ADR, IMDG, IATA : Non classé

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

· ADR

Non classé

· IMDG

Non classé

· IATA

Non classé

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

· ADR

Non classé

· IMDG, IATA

Non classé

### 14.4. Groupe d'emballage

Non classé

### 14.5. Dangers pour l'environnement

IMDG-Pollution marine : NON

En cas de fuite et/ou d'épandage : Nettoyer les fuites ou pertes, mêmes mineures si possible sans prendre de risque inutile.





## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

**FL AUTO ANTIGEL PNEU LEST**

Remplace la version du 22/11/2012

FDS :798-165190-101115

10/11/2015

Page 17 sur 18

### **14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Précautions individuelles : Le conducteur ne doit pas intervenir en cas d'incendie de la cargaison.

Mesures d'urgence en cas d'accident : Pas de flammes nues. Ne pas fumer.

Tenir le public éloigné de la zone dangereuse.

PREVENIR IMMEDIATEMENT LA POLICE ET LES POMPIERS.

Autres informations : Aucun(e).

### **14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC**

Le mélange n'est pas destiné à être transporté en vrac.

## **SECTION 15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**

### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

Directives réglementaires européennes :

- Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications.
- Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006, avec modifications.

### **15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Non applicable.

## **SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS**

### **Indications des modifications**

Toutes Sections : adaptation à la nouvelle réglementation étiquetage (CLP) : 10/11/2015

### **Symboles et phrases de dangers utilisés dans ce document à la section 3:**

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux



## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

### FL AUTO ANTIGEL PNEU LEST

Remplace la version du 22/11/2012

10/11/2015

FDS :798-165190-101115

Page 18 sur 18

---

Étant donné que les conditions ou méthodes d'utilisation se situent hors de notre contrôle, nous n'assumons aucune responsabilité et rejetons expressément toute responsabilité pour toute utilisation de ce produit. Les informations contenues dans la présente sont considérées comme vraies et fiables, mais toutes les déclarations ou suggestions sont faites sans garantie, expresse ou tacite, concernant l'exactitude des informations, les dangers afférents à l'utilisation du produit ou les résultats pouvant être obtenus d'une utilisation de celui-ci. Le respect de toutes les réglementations gouvernementales, provinciales et locales applicables est laissé à la responsabilité de l'utilisateur.